



RÉPUBLIQUE OCÉANIQUE DE SEA PROTECTION

DÉCRET OFFICIEL No 2025/08/10-01

Portant création des ministères de la République Océanique de SEA PROTECTION

Le Chef d État,

Vu la Constitution de la République Océanique de SEA PROTECTION,

Vu la nécessité d organiser les services publics et les fonctions gouvernementales de manière efficace,

Considérant la souveraineté de la République et ses engagements pour la protection des océans, de l'environnement, et du bien-être de ses citoyens,

Décète :

Article 1 :

Sont créés et institués les ministères suivants, chargés de mettre en œuvre les politiques publiques conformément aux lois et règlements de la République Océanique

de SEA PROTECTION :

1. Ministère de l'Éducation Nationale
2. Ministère des Outre-mer
3. Ministère de la Justice
4. Ministère de l'Intérieur
5. Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles
6. Ministère des Finances
7. Ministère des Armées
8. Ministère de la Garde Souveraine
9. Ministère de la Culture
10. Ministère de l'Aménagement du Territoire
11. Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
12. Ministère de la Souveraineté Alimentaire
13. Ministère de l'Action Publique et de la Fonction Publique
14. Ministère Écologique et Protection des Océans
15. Ministère de la Protection des Animaux

Article 2 :

Chaque ministère sera dirigé par un ministre nommé par le Chef d'État, qui sera responsable devant le Gouvernement et le Parlement de la République Océanique de

SEA PROTECTION.

Article 3 :

Les ministères disposent de la compétence exclusive et déléguée sur leurs domaines respectifs, assurant la mise en œuvre des politiques publiques, la coordination avec les agences fédérales, et la gestion des ressources allouées.

Article 4 :

Le présent décret entre en vigueur à compter de sa publication au Journal Officiel de la République Océanique de SEA PROTECTION.

Fait à Wellington,

Le 10 août 2025

Le Secrétaire Général du Gouvernement